

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE**  
**DE CHAUMONT – CONTAMINE SARZIN – MINZIER**  
**74270 MINZIER**

**RÉUNION DU 13/01/2021**  
**COMPTE RENDU**

Par suite d'une convocation en date du 8 janvier 2021, les membres composant le comité du Syndicat Intercommunal de Chaumont, Contamine-Sarzin et Minzier se sont réunis mercredi 13 janvier 2021 à quatorze heures sous la présidence de Carole ETTORI, Présidente.

**Présents** : CHATAGNAT André-Gilles, COURLET Jérémie, ETTORI Carole, COMÉ Christophe

Lesquels peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire a réinstauré l'assouplissement des règles de quorum (présence d'un tiers des membres).

**Absents excusés** : FOEX Romain, CHEN Carole (a donné pouvoir à COMÉ Christophe), MANTILLERI Éric (a donné pouvoir à André-Gilles CHATAGNAT), CANICATTI Georges (remplacé par COMÉ Christophe, suppléant), ESTEULLE Laurent (remplacé par COMÉ Christophe), BAUDET Alexandre

La présidente ayant ouvert la séance à 14h00 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du comité. A été nommé secrétaire : COURLET Jérémie.

● **Réouverture de la garderie du matin : modification du tarif**

Madame la Présidente explique que la garderie du matin est toujours fermée depuis début novembre 2020 et ceci commence à poser problème à plusieurs familles.

De plus, la situation sanitaire n'ayant pas l'air de s'arranger il nous faut réfléchir à une solution pour rouvrir ce service aux familles car nous ne pouvons pas les laisser dans l'embarras.

Rappel: La décision de fermer ce service a été prise car nous sommes dans l'impossibilité d'accueillir les enfants en garderie du matin sans les "brasser".

Nous n'avons pas le personnel en place pour maintenir les 3 groupes d'enfants de la cantine et de la garderie du soir.

Habituellement ce service fonctionnait avec 2 personnes et tous les enfants étaient mélangés dans la même pièce quel que soit leur âge.

La solution envisagée la plus simple et la moins onéreuse serait de rajouter deux personnes pour une heure de temps (7h30-8h30) mais cela engendre un coup supplémentaire pour le SIVU qui pourrait être répercuté sur les familles qui utilisent ce service. Il faudrait augmenter de 0.50 € par demi-heure le service de garderie du matin soit 1.50 € la demi-heure au lieu de 1 €.

Après avoir délibéré, le comité syndical accepte cette nouvelle organisation et décide l'augmentation du tarif du service de garderie du matin à 1.50 € la demi-heure.

Il précise que cette nouvelle organisation et ce nouveau tarif s'appliqueront tant que les mesures sanitaires ne seront pas allégées dans les écoles.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et signent au registre tous les membres présents.

BAUDET Alexandre		CANICATTI Georges	
CHATAGNAT André-Gilles		CHEN Carole	
COURLET Jérémie		ESTEULLE Laurent	
ETTORI Carole		FOEX Romain	
MANTILLERI Éric		COMÉ Christophe	